



TC/41/5

ORIGINAL : anglais

DATE : 12 janvier 2005

**UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES**  
GENÈVE

**COMITÉ TECHNIQUE**

**Quarante et unième session**  
**Genève, 4 - 6 avril 2005**

DOCUMENTS TGP

*Document établi par le Bureau de l'Union*

1. Le présent document a pour objet d'exposer le calendrier proposé des travaux d'élaboration des documents TGP, de fournir des informations générales sur les documents TGP qui doivent être examinés en vue de leur approbation ou débattus par le Comité technique (TC) et de rendre compte de la mise en œuvre du document TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen" depuis son adoption par le TC.

Calendrier des travaux d'élaboration des documents TGP

2. L'annexe du présent document expose le contenu, l'organisation et le calendrier des travaux d'élaboration des documents TGP, tels qu'approuvés par le TC à sa quarantième session tenue à Genève du 29 au 31 mars 2004, sous réserve des modifications suivantes :

a) le Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA) a estimé que, pour que les documents TGP/4 et TGP/9 puissent être adoptés en 2006, le Comité administratif et juridique (CAJ) devait être prié d'en examiner les projets en octobre 2005, après avoir tenu compte des observations faites par le TC lors de sa quarante et unième session en avril 2005. Toutefois, il ressort des délibérations ultérieures des groupes de travail techniques (ci-après dénommés "TWP") à leurs sessions de 2004 que ces derniers devront examiner les nouveaux projets de documents lors de leurs sessions de 2005. Dans ces conditions, aucun document ne pourra être soumis au CAJ avant 2006, c'est-à-dire avant que le TC ait examiné les observations des TWP;

b) le Bureau de l'Union (ci-après dénommé "Bureau") a incorporé dans le document TGP/5 "Expérience et coopération en matière d'examen DHS" une nouvelle section comprenant le "Formulaire type de l'UPOV pour la désignation de l'échantillon de la variété", lequel figure dans la collection "Textes et documents importants";

c) le cas de la Suisse a été pris en compte dans le document TGP/6 "Arrangements en vue de l'examen DHS", comme autre exemple d'arrangement;

d) le Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC) a estimé que les sections TGP/10.1 "Étude de l'application de méthodes statistiques" et TGP/10.2 "Évaluation de l'homogénéité en fonction des particularités de la reproduction ou de la multiplication" devraient être fusionnées pour ne former qu'une seule section introductive, les autres sections étant renumérotées en conséquence;

e) le TWC a estimé que la section TGP/10.3.3 "Méthodes statistiques : rapports de ségrégation" devrait être incorporée dans le document TGP/8;

f) le TWC est convenu qu'une version récapitulative du document TGP/10 devrait être établie pour examen par tous les groupes de travail techniques en 2005;

g) le document TGP/11.1 "Examen de la stabilité et vérification" devrait être repris, conformément à la proposition du représentant de l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV) à la trente-huitième session du Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV);

h) le TWV a recommandé que le document TGP/12.1.1 "Caractères exprimés en réponse à des facteurs externes : résistance aux maladies" soit aussi examiné par le TWA à sa session de 2004. Le calendrier proposé dans l'annexe du présent document (TC/41/5) indique que le TWA sera invité à examiner le document TGP/12.1.1 à sa session de 2005;

i) le TWV a recommandé de fusionner les documents TGP/12.1.1 et TGP/12.1.3 "Caractères exprimés en réponse à des facteurs externes : résistance aux insectes", le même principe pouvant être appliqué aux caractères découlant à la fois de la résistance aux maladies et de la résistance aux insectes. Selon le calendrier proposé dans l'annexe du présent document (TC/41/5), il faudrait mettre au point une introduction au document TGP/12.1 "Caractères exprimés en réponse à des facteurs externes" afin que les mêmes principes soient appliqués à ces caractères;

j) le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO) a estimé que le TWV devrait être invité à examiner le document TGP/13 "Conseils pour les nouveaux types et espèces" à sa session de 2005; et

k) le Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF) est convenu d'inclure dans le groupe des experts intéressés MM. Alejandro Barrientos Priego (Mexique) et Kees van Ettehoven (Pays-Bas), du TWF et du TWV, respectivement, aux fins des travaux sur le document TGP/14.2.1 "Termes botaniques : forme des plantes". Le TWF et le TWO ont recommandé que celui-ci examine les documents TGP/14.2.1 et TGP/14.2.2 "Termes botaniques : types de poils" à sa session de 2005.

3. Outre les modifications susmentionnées, le Bureau a procédé à certaines modifications de forme pour permettre la révision de certains éléments des documents TGP/5, TGP/6, TGP/12 et TGP/14 sans qu'il soit nécessaire de rééditer une version révisée de l'ensemble des documents TGP concernés. Cela permettra, par exemple, d'incorporer un nouvel exemple de pays dans la section 2 du document TGP/6 ou de réviser certains termes dans le document TGP/5 (voir ci-dessous) plus simplement. À cette fin, les éléments concernés sont présentés comme des "sections" et assortis d'un numéro de version dans le document TGP/0 "Liste des documents TGP et date de la version la plus récente de ces documents".

#### TGP/12 Caractères spéciaux

Section	N° de version	Titre de la section
1	1	<i>Caractères exprimés en réponse à des facteurs externes</i>
2	1	<i>Composés chimiques : électrophorèse des protéines</i>
3	1	<i>Examen des caractères combinés au moyen de l'analyse d'images</i>

Ainsi, si la section 3 est révisée, la cote du document sera modifiée comme suit :

– avant la révision de la section 3 :

TGP/12 Section 1/1 : Caractères exprimés en réponse à des facteurs externes

TGP/12 Section 2/1 : Composés chimiques : électrophorèse des protéines

TGP/12 Section 3/1 : Examen des caractères combinés au moyen de l'analyse d'images;

– après la révision de la section 3 :

TGP/12 Section 1/1 : Caractères exprimés en réponse à des facteurs externes

TGP/12 Section 2/1 : Composés chimiques : électrophorèse des protéines

TGP/12 Section 3/2 : Examen des caractères combinés au moyen de l'analyse d'images.

#### Documents TGP à approuver

4. Conformément au calendrier des travaux d'élaboration des documents TGP approuvés par le TC à sa quarantième session, les documents TGP énumérés ci-dessous ont été établis en vue de leur approbation par le TC.

5. Les documents assortis d'un astérisque (\*) dans le tableau ont déjà été adoptés par le Conseil, le CAJ ou le TC. Les sections assorties d'un astérisque dans le document TGP/5 signalent un texte figurant dans la publication UPOV n° 644(F) intitulée "Textes et documents importants". Lorsqu'il a examiné les premiers projets du document TGP/5 à sa réunion de janvier 2005, le Comité de rédaction élargi (TC-EDC) a relevé que certains de ces textes avaient été adoptés il y a plusieurs années et qu'il serait bon de les actualiser. Toutefois, il a reconnu que ces textes représentaient la position adoptée par l'UPOV. Il a aussi noté que la publication n° 644 de l'UPOV n'était plus disponible et que nombreux étaient les nouveaux membres de l'Union qui, actuellement, ne pouvaient pas consulter facilement ces textes. Par conséquent, il a estimé qu'il y aurait peut-être avantage au sein du TC à accepter l'adoption du document TGP/5 avec ces textes inchangés et, en sus, à arrêter un calendrier de travaux d'actualisation de ceux-ci, établi selon un ordre de priorité, en collaboration avec le CAJ et le Conseil selon que de besoin.

Tableau des documents TGP établis en vue de leur approbation par le TC  
à sa quarante et unième session

Cote	N° de version	Titre
TGP/0	/1 Draft 2	Liste des documents TGP et date de la version la plus récente de ces documents
TGP/2	/1 Draft 2	Liste des principes directeurs d'examen adoptés par l'UPOV
TGP/3	/1 Draft 2*	Variétés notoirement connues
TGP/5		Expérience et coopération en matière d'examen DHS
Section 1	/1 Draft 2*	<i>Accord administratif type pour la coopération internationale en matière d'examen de variétés</i>
Section 2	/1 Draft 2*	<i>Formulaire type de l'UPOV pour la demande de protection d'une obtention végétale</i>
Section 3	/1 Draft 2*	<i>Questionnaire technique à remplir en relation avec une demande de certificat d'obtention végétale</i>
Section 4	/1 Draft 2*	<i>Formulaire type de l'UPOV pour la désignation de l'échantillon de la variété</i>
Section 5	/1 Draft 2*	<i>Demande UPOV de résultats d'examen et réponse à la demande UPOV de résultats d'examen</i>
Section 6	/1 Draft 2*	<i>Rapport UPOV d'examen technique et description variétale de l'UPOV</i>
Section 7	/1 Draft 2*	<i>Rapport UPOV intérimaire d'examen technique</i>
Section 8	/1 Draft 2	<i>Coopération en matière d'examen</i>
Section 9	/1 Draft 2	<i>Liste des espèces sur lesquelles des connaissances techniques pratiques ont été acquises ou pour lesquelles des principes directeurs nationaux ont été établis</i>
Section 10	/1 Draft 2	<i>Notification des caractères supplémentaires</i>
TGP/6		Arrangements en vue de l'examen DHS
Section 1	/1 Draft 2	<i>Introduction</i>
Section 2	/1 Draft 2	<i>Exemples d'arrangements en vue de l'examen DHS</i>
Section 3	/1 Draft 2*	<i>Déclaration relative aux conditions de l'examen d'une variété fondée sur des essais effectués par l'obteneur ou pour son compte</i>
TGP/12		Caractères spéciaux
Section 2	/1 Draft 2	<i>Composés chimiques : électrophorèse des protéines</i>

Documents TGP à examiner

6. Ainsi qu'il a été convenu par le TC à sa quarantième session et sous réserve d'une modification du calendrier en ce qui concerne le document TGP/10 "Examen de l'homogénéité" (voir le paragraphe 2.f) ci-dessus), les documents TGP ci-après ont été établis en vue de leur examen par le TC :

Cote	N° de version	Titre
TGP/4	/1 Draft 3	Gestion des collections de variétés
TGP/9	/1 Draft 3	Examen de la distinction

Rapport sur la mise en œuvre du document TGP/7 “Élaboration des principes directeurs d’examen”

7. Ainsi qu’il a été précisé lors de la quarantième session du TC, l’annexe 4 “Liste des caractères approuvés” du document TGP/7 “Élaboration des principes directeurs d’examen” sera mise à disposition dans la première zone d’accès limité du site web de l’UPOV et le dossier d’information du rédacteur (“*drafter’s kit*”) pourra être utilisé par les rédacteurs aux fins de l’élaboration de ces principes lors des sessions de 2005 des TWP.

8. Il est rappelé que, à sa quarantième session, le TC a noté qu’une nouvelle section sur l’élaboration des principes directeurs d’examen propres à chaque autorité sera mise au point dans l’avenir. En outre, durant leurs sessions de 2004, les TWP ont déjà commencé à utiliser le document TGP/7 et signalé certains éléments du texte qui pourraient être améliorés lors d’une future révision; ils ont aussi indiqué les endroits où de nouvelles notes indicatives ou du texte standard supplémentaire pourraient être ajoutés.

9. On trouvera ci-dessous un résumé des propositions.

*Modifications à apporter au texte actuel*

10. Il a été proposé par le groupe de travail technique dont le nom figure entre crochets d’envisager de modifier le texte comme suit :

a) ASW 4 — 2(d) : Observation visuelle de la couleur

Pour préciser que le code de couleurs et la version du code utilisé doivent être indiqués avec la description de la variété (TWF : paragraphe 54 du document TWF/35/11);

b) GN 20 — Présentation des caractères : niveaux d’expression selon le type d’expression d’un caractère

Pour expliquer que des adjectifs tels que modérément, moyen, etc. (par exemple, beaucoup plus petit (1), modérément plus petit (3), etc. / vert clair (1), vert moyen (2), etc.) doivent être utilisés pour les caractères pseudo-qualitatifs et pour les caractères quantitatifs lorsqu’il existe un ou plusieurs niveaux fixes (communication du Bureau avec Mme Elise Buitendag (Afrique du Sud), coordonnatrice pour le document TGP/7);

c) GN 20.3 — Caractères quantitatifs

Pour donner des conseils sur l’utilisation d’une échelle d’expressions comportant plus de neuf notes (TWA : paragraphe 67 du document TWA/33/16).

*Nouveau texte standard supplémentaire*

11. Il a été proposé par le groupe de travail technique dont le nom figure entre crochets de s’efforcer de rédiger un texte standard supplémentaire (ASW) dans les situations suivantes :

a) Chapitre premier des principes directeurs : objet de ces principes directeurs d'examen

i) Lorsqu'il existe des principes directeurs d'examen distincts pour différents types de variétés au sein du même genre/de la même espèce (TWF : paragraphe 55 du document TWF/35/11);

ii) Pour les principes directeurs d'examen applicables aux variétés de porte-greffes qui n'incluent pas les caractères des fleurs ou des fruits (TWA : paragraphe 31 du document TWA/33/16);

iii) Pour les principes directeurs d'examen applicables à des hybrides dont l'espèce ou le genre fait l'objet d'autres principes directeurs (TWF : paragraphe 40 du document TWF/35/11).

b) Chapitre 8

Pour fournir une définition standard de la maturité pour la consommation (TWF : paragraphe 54 du document TWF/35/11).

12. Le TWA a proposé que, en attendant une révision du document TGP/7, un libellé approprié soit mis au point et incorporé dans le modèle électronique qui doit être fourni aux rédacteurs des principes directeurs d'examen. Sur cette base, il est proposé que les TWP pertinents soient invités à soumettre au TC leurs propositions relatives au document TGP/7 et, si celles-ci sont acceptées, à les incorporer dans le modèle électronique le plus tôt possible et dans la prochaine version du document TGP/7 en temps voulu.

*13. Le TC est invité à*

*a) approuver le calendrier des travaux d'élaboration des documents TGP, tel qu'il est présenté dans l'annexe du présent document;*

*b) approuver les documents TGP mentionnés dans le paragraphe 4;*

*c) proposer, selon que de besoin, un programme de révision des textes adoptés précédemment qui figurent dans le document TGP/5, comme indiqué dans le paragraphe 5;*

*d) examiner les documents TGP/4/1 Draft 3 et TGP/9/1 Draft 3; et*

*e) approuver la procédure de modification du texte du document TGP/7, telle qu'elle est présentée au paragraphe 12.*

[L'annexe suit]





